

## Conditions générales de vente

### ▪ Désignation :

Désignation **Occiform** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers des services à domicile et aide à la personne. Son siège social est fixé 1 avenue de Toulouse 31750 ESCALQUENS. **Occiform** conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, sur la Haute-Garonne, Ariège et le Tarn. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **Occiform**.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de **Occiform** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par **Occiform** pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

### ▪ Objet :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **Occiform** pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client.

Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. **Occiform** se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les actions de développement des compétences sont soumises aux CGV en vigueur au moment de la validation de la commande par le client.

### ▪ Prestations :

Les actions concourant au développement des compétences envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 du Code du travail : Les actions de formation.

Les actions de formation s'adressent à toutes les catégories de personnel de l'entreprise du client. Les actions de formation sont précisées dans la fiche pédagogique et sont exécutées avec les moyens et le personnel du choix de **Occiform**.

Toute action de formation donnera lieu à la signature des documents contractuels conformes aux dispositions légales (notamment à l'article L6353-2 du code du travail le cas échéant).

### ▪ Les locaux :

Les actions de formation en présentiel se déroulent, soit dans les locaux de **Occiform**, soit dans les locaux du client. Sur site **Occiform** :

Le client s'engage à respecter et faire respecter aux stagiaires l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires fixant les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux visiteurs séjournant sur le site d'**Occiform**.

Dans les locaux du client :

Le client met à disposition du formateur une salle de formation qui respecte les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur, ainsi que tout équipement, matériel et fourniture nécessaire au bon déroulement de l'action de formation selon une liste que **Occiform** lui aura transmis au préalable.

▪ **Commande :**

**Occiform** confirme la commande dès réception du devis, de la fiche pédagogique et des CGV signés par le client et de la convention de formation signée par le client, le cas échéant.

Les éléments ci-avant visés constituent le contrat pour les actions de formation mentionnées à l'article L. 6313-1 1° du Code du travail.

**Occiform** se réserve le droit de modifier ses prix et ses frais à tout moment mais les actions de formation seront facturées au client selon les tarifs en vigueur au moment de la confirmation de la commande.

▪ **Conditions financières, règlement et modalités de paiement :**

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxe. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, à l'ordre d'**Occiform**. **Occiform** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **Occiform**. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **Occiform**. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par **Occiform** au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à **Occiform** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **Occiform** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné.

▪ **Engagements :**

**Occiform** s'engage :

- A réaliser l'action de formation telle que décrite en annexe et à mettre en œuvre les moyens pédagogiques et techniques mentionnés, sous réserve d'un nombre minimum de 5 participants.
- A envoyer un courrier de confirmation à l'entreprise dès réception de la convention signée, des fiches individuelles d'inscription des salariés, de la liste des salariés et le plan d'accès.
- A envoyer après l'action de formation, la photocopie des feuilles de présence et les attestations individuelles de formation.

Le client s'engage :

- **Au minimum 15 jours avant** la date de démarrage de la session, à fournir le bulletin d'inscription et la présente convention.
- A mettre à disposition du formateur, les moyens techniques nécessaires au bon déroulement de la formation et d'acquiescer à l'organisme les frais de formation.

▪ **Condition d'annulation et de report :**

Il est convenu entre les signataires de la présente convention que les sessions de formation réservées ne peuvent être reportées ou annulées jusqu'à 8 jours ouvrables avant le début de chaque session. Le délai d'annulation étant limité à 8 jours francs avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée, dans ce cas, il sera procédé à une résiliation de la convention.

En application de l'article L. 6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

- **Substitution :**

Les remplacements de participants par le client sont admis, sans frais, à condition d'en informer **Occiform** avant l'action de développement des compétences, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

- **Propriété intellectuelle et droits d'auteur :**

L'ensemble des documents remis au cours de la formation sont des œuvres originales et, à ce titre, est protégé par le droit de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit d'utiliser le contenu des actions de formation pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de la formation sont strictement interdites, et ce quel que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des ressources pédagogiques.

- **Protection des données à caractère personnel**

Dans le cadre des présentes CGV, **Occiform** et le client effectuent respectivement des traitements de données personnelles ; ils sont chacun considérés comme responsable de traitement pour les traitements de données qu'ils mettent en œuvre.

Les traitements de données mis en œuvre par **Occiform** pour la gestion des formations qu'elle dispense (suivi des inscriptions, organisation de la l'action de développement des compétences, évaluation des connaissances et de l'action de développement des compétences, délivrance de documents, suivi de la facturation et du recouvrement) concernent le client et les stagiaires et sont nécessaires à l'exécution du contrat passé avec le client.

- **Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Toulouse sera compétent pour se prononcer sur le litige.

**Occiform**

**1 Avenue de Toulouse 31750 ESCALQUENS**

**05.32.09.23.12**

**contact@occiform.fr**